

GARANTS.
Voir “Rentes,” 2°.

Garants.

Gaz.

GAZ.

Voir "*Droit Criminel*," 5°.

Gens Mariés

GENS MARIÉS.

Voir "*Actions—Formes*," 11°.

"*Bannissement*," 2°.

"*Contrats*," 8°, 9°.

"*Décrets et Dégrèvements*," 16°.

"*Douaire*," 6°.

"*Femme Mariée*."

"*Jugements Etrangers*," 2°.

"*Juridiction*," 10°.

"*Procédure Criminelle*," 1°.

"*Procurations*," 1°—4°.

"*Rapatrimement*," 11°, 12°.

"*Séparation de Biens*."

Germain.

GERMAINS.

Voir "*Successions*," 1°.

Greffier.

GREFFIER.

Voir "*Procédure Criminelle*," 27°—29°.

Greffier
Arbitre.

GREFFIER ARBITRE.

Voir "*Procédure*," 1°—11°.

Gros Dépens

GROS DÉPENS.

Voir "*Petits Dépens*," 1°, 3°.

Haro.

HARO.

Voir "*Clameur de Haro*."

Héritiers.

HÉRITIERS.

Voir "*Bénéfice d'Inventaire*," 1°—3°.

"*Successions*," 5°—7°, 9°—11°, 13°—20°, 27°.

Héritage—
Cour d'

HÉRITAGE—COUR D'

Voir "*Cour d'Héritage*."

HOMMES D'ENQUÊTE.

Hommes
d'Enquête

1° ASSISES CRIMINELLES — homme d'enquête absent—amende infligée aux assises précédentes relevée, vu les explications offertes.

Re Ahier. (1894)—23 P.C. 377.

2° ASSISES CRIMINELLES—homme d'enquête ne s'étant pas présenté à l'appel de son nom —mis à l'amende de £10 stg. S'étant présenté plus tard, et ayant donné des explications sur la cause de son absence—amende réduite à £2 stg.

Re Grandin. (1896)—24 P.C. 94.

3° LEVÉE DE CORPS.

Voir "Enquête de Levée de Corps," 1°.

HONORAIRES.

Honoraires.

D'ÉCRIVAIN.

Voir "Arrêts," 10°.

HÔPITAL-GÉNÉRAL.

Voir "Education Obligatoire," 1°.
"Femme Mariée," 6°, 13°.
"Rapatriement," 3°—9°.

Hôpital-
Général.

HÔTELIERS.

PAR LE CONTRAT INTERVENU entre le voyageur et l'hôtelier, celui-ci répond tacitement et de plein droit de la salubrité des aliments fournis au voyageur, et est responsable du tort causé au voyageur en lui servant des aliments malsains, même si les aliments ne sont pas malsains au vu et su de l'hôtelier.

Hôteliers.

Badcock v. French. (1900)—220 Ex. 492.

Boning v. French. (1900)—220 Ex. 495.

Hypothèque

HYPOTHÈQUE.

Voir "*Décrets et Dégrèvements*," 8°, 9°.

LOI SUR LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE—ARTICLE 29
—DROIT DE SUITE.—Demande de renouveler
acte de reconnaissance—réjctée.

Jewel v. Grand Hotel. (1899)—219 Ex. 564.

Idiot.

IDIOT.

Voir "*Témoins—Témoignage*," 15°.

Idoines—
Témoins.

IDOINES—TÉMOINS.

Voir "*Témoins—Témoignage*," 4°—7°, 17°.

Immeubles.

IMMEUBLES.

Voir "*Testaments*," 15°, 16°, 18°.

Impôts.

IMPÔTS.

Voir "*Assermentations devant la
Cour*," 1°.
"*Centeniers*," 1°.

1° APPEL—poursuite en vertu de la Loi sur la
Régie des Impôts pas susceptible d'être
portée en appel devant Sa Majesté en
Conseil.

Voir "*Appels*," 2°.

2° AUGMENTATION DE L'IMPÔT—Article 35 de la
Loi sur la Régie des Impôts—Infraction—
défendeurs condamnés à payer, outre
l'amende portée à l'Article 29, trois fois
le montant de l'augmentation.

P.G. v. Walters, McKee et aus.
(1894)—23 P.C. 427 et sqq.

3° INFRACTION À LA LOI SUR LA RÉGIE DES
IMPÔTS—Articles 14 et 29.

P.G. v. Le Quesne. (1894)—23 P.C. 362 (*Corps
de Cour*) réformant 23 P.C. 353.

4° INFRACTION À LA LOI SUR LA RÉGIE DES Impôts.
IMPÔTS—CENTENIER—affaire renvoyée au
Corps de la Cour, un des défendeurs occu-
pant la charge de Centenier de St.-Hélier.
P.G. v. Samson et au. (1894)—23 P.C. 430.

5° INFRACTION À LA LOI SUR LA RÉGIE DES
IMPÔTS—Article 5—Jugé que l'Article 5
ne s'applique pas dans l'espèce, ni l'un ni
l'autre des défendeurs n'étant maître du
bâtiment dans lequel la liqueur a été
apportée dans l'île.

Avocat stipulant etc. v. Le Clech et aus.
(1895)—23 P.C. 540.

6° INFRACTIONS À LA LOI SUR LA RÉGIE DES
IMPÔTS—Articles 4, 8 et 15—défendeurs,
ayant été trouvés nantis des fûts de liqueur
en question, doivent en être considérés les
co-propriétaires jusqu'à preuve du contraire.

Avocat stipulant etc. v. Le Clech et aus.
(1895)—23 P.C. 540.

7° CAUTIONNEMENT DEMANDÉ — Défendeurs,
condamnés au paiement d'amendes, dé-
clarent ne pas pouvoir le fournir.

Avocat stipulant etc. v. Le Clech et au.
(1895)—23 P.C. 540.

8° CAUTIONNEMENT DEMANDÉ — produit sur-le-
champ.

P.G. v. Le Gresley. (1896)—24 P.C. 19.

9° DISTILLATIONS — LOI SUR LA RÉGIE DES
IMPÔTS—Article 37—défendeur condamné
aux frais des distillations encourue en vertu
de l'Article 37.

P.G. v. David. (1895)—23 P.C. 548.

Incapacité
Mentale.

INCAPACITÉ MENTALE.

Voir "Témoins—Témoignage."

Incendies.

INCENDIES.

Voir "Loyer," 15°.

Incivilité
d'Ajourne-
ment.

INCIVILITÉ D'AJOURNEMENT.

Voir "Actions—Formes," 9°—10°.

DÉFENDEUR actionné comme fils et principal
héritier, du vivant de son père,—renvoi.

Pinel et aus. v. Pinel. (1899)—219 Ex. 444.

Incompati-
bilité de
Charges.

**INCOMPATIBILITÉ DE CHARGES
PUBLIQUES.**

1° CENTENIER—INSPECTEUR DES CHEMINS.

*Re Carter, Représentation du Connétable de St.-
Héliér. (1894)—217 Ex. 75.*

*Re Renouf et au., Représentation du Connétable
de St.-Clément. (1894)—217 Ex. 142.*

2° CENTENIER—VINGTENIER.

Re Cooke. (1898)—219 Ex. 127.

3° VINGTENIER—INSPECTEUR DES CHEMINS.

P.G. v. Bower. (1899)—219 Ex. 398.

4° VINGTENIER—OFFICIER DU CONNÉTABLE ET
INSPECTEUR.

P.G. v. Le Sueur. (1898)—219 Ex. 86.

5° VINGTENIER—OFFICIER DU CONNÉTABLE.

*Re Coulomb. Rapport du Connétable de St.-
Jean. (1898)—219 Ex. 111.*

6° EXPERT—MEMBRE DU COMITÉ DE TAXATION.

P.G. v. Cavey. (1898)—219 Ex. 85.

7° DÉPUTÉ—CENTENIER assermenté. Député—
dispensé de servir comme Centenier à sa
requête. Incompati-
bilité de
Charges.

Re Le Montais. (1898)—219 Ex. 359.

8° DÉPUTÉ—CENTENIER—charges déclarées in-
compatibles.

Re Nicolle. (1900)—220 Ex. 355.

INDEMNITÉ SEIGNEURIALE.

Voir “Mainmorte.”

Indemnité
Seigneuriale

INDIVIS.

Voir “Partage,” 4°.

Indivis.

“INDUSTRIAL OR REFORMATORY SCHOOLS.”

Voir “Détention de Jeunes Enfants.”

‘Industrial
or Reforma-
tory Schools’

INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS.

Voir “Amendes.”

“Appels,” 2°, 14°—16°.

“Education Obligatoire.”

“Impôts,” 2°—9°.

“Pilotage,” 2°.

“Procédure Criminelle,” 31°.

*“Taxation du Rôt et Liste
Electoral,” 11°.*

Infractions
aux Règle-
ments.

INJONCTION.

Voir “Mépris de Cour,” 1°.

“Séparation de Biens,” 4°—6°.

Injonction.

INSERTIONS EN PÉREMPTOIRE.

Voir “Bénéfice d’Inventaire,” 6°.

Insertions
en Péremp-
toire.

Inspecteur
des Chemins

INSPECTEUR DES CHEMINS.

Voir "*Incompatibilité de Charges Publiques*," 1°, 3°, 4°.

DISPENSÉ DE SERVIR—vu son état d'infirmité.

P.G. v. Marett. (1895)—217 Ex. 394.

P.G. v. Le Gros et au. (1898)—219 Ex. 361.

Inspecteur
Sanitaire.

INSPECTEUR SANITAIRE.

CERTIFICAT émanant du "Sanitary Institute" de Londres insinué aux Rôles de la Cour, pour valoir ce que de raison.

Ex parte Aubin. (1894)—216 Ex. 267.

Institutions
Charitables.

INSTITUTIONS CHARITABLES.

Voir "*Fidéicommiss—Fidéicommissaires*," 1°, 2°.
"*Testaments*," 1°.

Institutrice.

INSTITUTRICE.

AVERTISSEMENT—SALAIRES—à défaut de stipulation expresse a droit à trois mois d'avertissement.

● *Ollivier v. "Jersey Ladies' College, Ltd."*
(1894)—76 Exs. 459.

Instruction
Obligatoire.

INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

LOI—INFRACTION.

Voir "*Appels*," 16°
"*Cour pour la Répression des Moindres Délits*," 3°.
"*Education Obligatoire*."
"*Procédure Criminelle*," 31°.

INTERVENTION.

Interven-
tion.

Voir "Procédure," 25°, 26°.

DEMANDE D'INTERVENIR par le porteur d'un acte d'arrêt confirmé—rejetée, s'agissant de questions à régler entre deux Officiers représentant respectivement les porteurs de tous les Actes mentionnés dans la représentation en question.

Le Rossignol, Commis Dénonciateur v. Balleine, Dénonciateur. De Ste. Croix intervenant.
(1895)—217 Ex. 226.

I.O.U.

I.O.U.

Voir "Novation."